



Rapport d'activité 2015

Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

Validé en séance plénière le 20 mai 2016

PREAMBULE

L'année 2015 a été marquée par la poursuite de la révision du SAGE Boutonne avec notamment la validation du projet de SAGE¹ (PAGD² et Règlement) par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 22 janvier 2015, marquant ainsi le début de la phase d'instruction administrative. Le projet de SAGE a ainsi été soumis aux assemblées délibérantes du territoire (communes, groupement de communes en charge des milieux aquatiques, EPTB³, Conseils départementaux, Conseil régional, Comités de bassin, etc.) pour avis, durant une consultation menée à partir du mois de mars. Les avis reçus dans ce cadre ont fait l'objet d'une analyse et, le cas échéant, de propositions de modifications qui seront soumises à la CLE suite à l'enquête publique. L'ensemble a été formalisé sous la forme d'un mémoire en réponse qui intègre le dossier soumis à enquête publique. L'enquête publique devrait ainsi se tenir au début de l'année 2016.

En application de l'article R.212-34 du Code de l'environnement, le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux menés par la CLE pendant l'année 2015.

¹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

² Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau

³ Etablissement public territorial de bassin

I- LES TRAVAUX DE LA CLE DE LA BOUTONNE

LES REUNIONS

En 2015, la CLE s'est réunie quatre fois en séance plénière :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
22-01-2015	Loulay	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04-12-2014- Validation du projet de SAGE Boutonne- Calendrier de la révision du SAGE
12-02-2015	St-Jean d'Angély	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22-01-2015- Lancement de la phase d'adoption du SAGE (consultation, enquête publique)- Avis sur le projet de réserves de substitution de l'ASA⁴ Boutonne- Information concernant la consultation relative aux projets de SDAGE⁵ et PDM⁶ Adour-Garonne pour le cycle 2016-2021- Validation du tableau de bord 2013 du SAGE- Validation du rapport d'activité 2014
23-07-2015	St-Jean d'Angély	<ul style="list-style-type: none">- Elections suite au renouvellement lié aux élections municipales de mars 2015- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12-02-2015- Point sur la révision du SAGE- Point sur l'élaboration du Contrat territorial
02-11-2015	St-Jean d'Angély	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23-07-2015- Election d'un membre du bureau de la CLE- Validation de l'état des lieux/diagnostic du contrat territorial- Validation du cahier des charges populi-environnemental de la vallée de la Boutonne- Présentation du contrat territorial de l'AAC⁷ de la Chancelée 2015-2019

Le bureau de la CLE s'est quant à lui réuni trois fois :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
15-01-2015	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des modifications apportées aux documents du SAGE depuis la dernière réunion de la CLE et discussion- Organisation de la CLE du 22-01-2015- Calendrier de la révision du SAGE
12-03-2015	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none">- Avis sur les projets de SDAGE, PDM et PGRI⁸ du bassin Adour-Garonne- Avis sur le PLU de Tonnay-Boutonne

⁴ Association syndicale autorisée

⁵ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

⁶ Programme de mesures

⁷ Aire d'alimentation de captage

⁸ Plan de gestion du risque inondation

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
20-10-2015	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du mémoire en réponse aux avis reçu pendant la consultation (révision du SAGE) - Présentation du cahier des charges populi-environnemental de la vallée de la Boutonne et discussion

En outre, lors de sa séance du 12 février 2015, la CLE a instauré un groupe de travail « administratif » chargé d'analyser et de répondre aux avis reçus lors de la phase de consultation. Ce groupe de travail s'est ainsi réuni au mois de septembre 2015 :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
09-09-2015	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'une première version du mémoire en réponse aux avis reçus pendant la phase de consultation et discussion

A noter la réunion de groupes de travail représentatifs des acteurs de la gestion de l'eau sur le bassin versant, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
01.04.2015	St-Jean-d'Angély	Zones humides <ul style="list-style-type: none"> - Rappel du contexte de la démarche d'inventaire des zones humides sur le bassin versant de la Boutonne - Présentation du cahier des charges et discussion - Analyse des possibilités offertes par le logiciel Gwern
29-05-2015	St-Jean-d'Angély	Gestion quantitative <ul style="list-style-type: none"> - Rappel du contexte et des dispositions du projet de SAGE Boutonne : débit objectif complémentaires à St-Jean d'Angély, seuils de gestion à Châtre, débits minimums biologiques - Bilan des données disponibles - Identification des missions nécessitant le recours à un prestataire - Présentation d'une première trame de cahier des charges et discussion
25-06-2015	St-Julien de l'Escap	Peuplier <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet de cahier des charges populi-environnemental de la vallée de la Boutonne et discussion - Présentation d'un document d'information concernant la culture du peuplier, en lien avec la gestion de l'eau - Proposition d'actions d'accompagnement et de conseil à destination des popuiculteurs

LES MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DE LA CLE

En 2015, deux échéances électorales ont conduit à la modification de la composition de la CLE :

- Les élections départementales au mois de mars 2015, ont donné lieu à un renouvellement complet des représentants des Départements avec la désignation de 3 nouveaux conseillers départementaux (2 pour la Charente-Maritime et 1 pour les Deux-Sèvres). Cette élection a également eu pour conséquence le changement de représentant de l'EPTB Charente au sein de la CLE. Les arrêtés modificatifs correspondant datent respectivement du 16 juin 2015 et du 13 novembre 2015 ;
- Les élections régionales au mois de décembre 2015. L'arrêté portant modification de la composition de la CLE devrait intervenir en début d'année 2016.

Il est à noter que les périodes de réserve des services de l'Etat (durée de 1 mois avant la tenue de chaque élection) ainsi que le délai nécessaire avant la parution des arrêtés portant modification de la composition de la CLE perturbent quelque peu le calendrier de déroulement des travaux. Cette inertie a cependant été anticipée au maximum par les acteurs concernés afin de minimiser son impact.

LA COMMUNICATION

DISPOSITIONS 8, 15, 17, 26, 28, 39, 52, 71 ET 74 DU PROJET DE SAGE

Compte-tenu de la charge de travail très importante en 2015, les actions de communication pour le compte de la CLE ont été restreintes. Néanmoins, des opérations ponctuelles ont été réalisées. Elles s'inscrivent dans le cadre des dispositions 2b.19 et 4.3 du SAGE de 2008.

Par ailleurs, la **disposition 8** du projet de SAGE prévoit la mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation sur les différents enjeux du SAGE, par la structure porteuse du SAGE en concertation avec les partenaires techniques et financiers.

Ce plan de communication porte notamment sur :

- Une information pédagogique pour les usagers du cours d'eau, afin de limiter les impacts des activités de loisirs (**disposition 15**) ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (**disposition 17**) ;
- Les zones humides et leurs fonctionnalités (**disposition 26**) ;
- Les têtes de bassins versants et leurs fonctionnalités (**disposition 28**) ;
- Les zones de recharges de nappes (**disposition 39**) ;
- Les économies d'eau (**disposition 52**) ;
- L'impact des pratiques de désherbage sur l'environnement et la santé (**disposition 71**) ;
- Le risque inondation (**disposition 74**).

- **A destination des membres de la CLE et de la structure porteuse du SAGE**

Différentes brochures ont été diffusées par la structure porteuse du SAGE au cours de l'année 2015 :

- Un guide relatif à la CLE (rôle, composition, fonctionnement, etc.) ;
- Un guide relatif à la structure porteuse du SAGE (rôle, composition, fonctionnement, etc.).

Ces documents, particulièrement utiles aux élus nouvellement désignés, sont disponibles sur le site Internet du SAGE.

- **A destination des collectivités**

Une plaquette relative à la révision du SAGE a été réalisée et diffusée aux collectivités du territoire durant la phase de consultation. Cette plaquette a pour objectif de faciliter la compréhension et l'appropriation du projet de SAGE par les élus locaux. Elle présente notamment :

- L'outil SAGE ;
- La CLE et la structure porteuse ;
- Le contexte législatif et réglementaire ;
- L'historique de la révision du SAGE et la phase d'instruction administrative ;
- Les documents du SAGE et leur portée juridique ;
- Les enjeux et objectifs du projet de SAGE ;
- Les règles et dispositions du projet de SAGE concernant les collectivités.

Un diaporama reprenant ces éléments a également été réalisé dans la perspective d'être présenté aux assemblées du territoire en amont de leur délibération sur le projet de SAGE.

- **A destination des acteurs locaux**

- Bilan annuel du suivi du réseau d'échelles limnimétriques –

La mise en place du réseau d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du bassin de la Boutonne par le SYMBO s'est achevée fin 2010. L'année 2015 constitue donc la cinquième année complète de relevés pour ce réseau. L'animation et le suivi de ce réseau (recueil des données, valorisation, communication, etc.) sont réalisés par le technicien du SYMBO. Les personnes en charge des relevés sont :

- Des bénévoles, membres des associations syndicales de propriétaires de marais pour la partie aval du bassin ;
- Le Technicien médiateur de rivières du SIBA⁹ pour la partie moyenne ;
- Le Technicien médiateur de rivières du SMBB¹⁰ pour la partie amont.

Afin de les remercier de leur collaboration et en vue de leur présenter les résultats et analyses de ce suivi sur l'année 2015, une réunion a été organisée le 9 décembre 2015.

L'ensemble des financeurs, partenaires techniques et acteurs locaux concernés a été convié à y participer.

- **A destination du grand public**

- Journée d'information sur les inondations -

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondation (PAPI) Charente et Estuaire, porté par l'Institution du fleuve Charente (EPTB Charente), le SYMBO organise une journée annuelle d'information relative aux risques inondation sur le bassin de la Boutonne depuis 2013.

Pour sa troisième édition cette journée s'est tenue les après-midi des samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. En effet, afin d'attirer un public plus large, elle a été organisée en parallèle des animations proposées par la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

La journée était axée sur les repères de crues et leur rôle dans l'amélioration de la conscience du risque. Elle s'est articulée autour d'une exposition ainsi que des projections vidéo. Une brochure de communication relative au risque inondation sur le bassin de la Boutonne a été diffusée.

⁹ Syndicat intercommunal de la Boutonne amont en Charente-Maritime (Boutonne « moyenne »)

¹⁰ Syndicat mixte du bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres (Boutonne « amont »)

- **A destination des scolaires**

La cellule d'animation a été associée en 2015 à différentes actions visant à sensibiliser le public scolaire et/ou étudiant aux enjeux liés à la gestion de la ressource en eau. Ces actions de communication sont également l'occasion de présenter le SAGE et les métiers en rapport avec la gestion de l'eau.

La cellule d'animation est notamment intervenue auprès :

- D'étudiants en BTSA « Gestion et protection de la nature » (GPN) du lycée Bujault de Melle (1 demi-journée) ;
- D'étudiants en Licence professionnelle « Usage et qualité des eaux » (UQEaux) du lycée Desclaude de Saintes (1 demi-journée) ;
- D'étudiant en BTS « Gestion et maîtrise de l'eau » (GEMEAU) du lycée Desclaude de Saintes (1 demi-journée) ;

- **Articles de presse**

En 2015, de nombreux articles ont été publiés relativement à la gestion de l'eau sur le bassin versant. Ils ont notamment été l'occasion d'aborder l'actualité du SAGE (phase de révision), ainsi que les actions de la structure porteuse et des structures gestionnaires des cours d'eau sur le bassin versant.

- **Site Internet**

Le site Internet du SAGE Boutonne - en ligne depuis le mois d'août 2010 à l'adresse www.sageboutonne.fr - est alimenté et mis à jour régulièrement. Il permet la diffusion des données sur l'ensemble des thématiques relatives à l'eau et la mise à disposition des informations et de la documentation liées au SAGE Boutonne. A titre d'exemple, les données concernant les débits moyens journaliers, ainsi que les relevés hebdomadaires des niveaux des échelles limnimétriques sont disponibles sur le site et mises à jour très régulièrement. Ce site permet également de communiquer sur l'actualité du SAGE, le lancement de consultations, les recrutements, ou toute autre information pertinente en lien avec la gestion de l'eau.

Ce site Internet permet en outre la diffusion des documents de travail en amont des réunions, par le biais d'espaces de connexion sécurisés.

Il est à noter qu'une fois validés, les comptes rendus de la CLE, du bureau de la CLE, des Commissions thématiques, ainsi que les Rapports d'activités sont rendus publics sur le site Internet du SAGE (menu « Documentation », rubrique « Travaux de la CLE »).

De plus, les diaporamas présentés en réunion sont disponibles sur ce même site (menu « Documentation », rubrique « Documents d'information »).

- Quelques statistiques -

En termes de fréquentation, le nombre de visiteurs distincts par mois s'échelonne entre 350 et 650 : le premier trimestre présente les fréquentations mensuelles les plus importantes avec un maximum de 655 en mars ; les visites mensuelles oscillent ensuite autour de 450 jusqu'en juin pour chuter à partir de juillet et osciller aux environs de 350 jusqu'à la fin de l'année.

Les pages du site les plus consultées sont les suivantes (dans l'ordre) :

- Qu'est-ce qu'un bassin versant ;
- Les caractéristiques du bassin versant de la Boutonne ;
- Les acteurs du bassin > Le SYMBO ;
- Les usages de l'eau sur le bassin de la Boutonne ;
- Le cadre réglementaire.

Les documents publics les plus téléchargés sont (dans l'ordre) :

- Le diaporama de présentation de l'entreprise Solvay à la CLE en janvier 2014 ;
- Le rapport de stage sur la synthèse des travaux sur la Boutonne et la définition d'une stratégie de conciliation du milieu naturel, des usages et des ouvrages hydrauliques (SYMBO - 2008) ;
- Le rapport de l'étude hydromorphologique sur la Boutonne amont (SMBB - 2010) ;
- Le rapport de l'étude sur les assèchements de cours d'eau sur le bassin versant de la Boutonne (SYMBO - 2007)
- Le diaporama de la restitution de l'étude hydromorphologique sur la Boutonne moyenne à la CLE en septembre 2014.

En ce qui concerne les documents de travail, en accès réservé, les documents les plus téléchargés sont les suivants (dans l'ordre) :

- Etat des lieux diagnostic du Contrat territorial ;
- PAGD du projet de SAGE (règlement et rapport environnemental respectivement en 7^{ème} et 8^{ème} positions) ;
- Mémoire en réponse aux avis reçus pendant la consultation sur le projet de SAGE ;
- Cahier des charges « peuplier-environnement »
- Compte-rendu de la CLE du 23 juillet 2015

LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DES PARTENAIRES

La participation de représentants de la CLE¹¹ à une cinquantaine de réunions en 2015 a permis d'entretenir les relations avec l'ensemble des partenaires. Elles sont l'occasion d'acquérir de nombreuses informations sur les diverses actions menées sur le terrain en lien direct ou indirect avec le SAGE. En outre, ces réunions sont l'occasion de garantir une bonne prise en compte des objectifs et orientations du SAGE dans le cadre des actions conduites sur le territoire.

- *Préfectures, DISE, DDT(M)*¹²

La CLE est représentée aux différentes réunions organisées en Préfecture ou en DDT(M). En 2015, la participation aux observatoires/conférences départementales de l'eau des Préfectures de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a permis de suivre régulièrement l'évolution de la situation de la ressource en eau sur le bassin.

- *Agence de l'eau Adour Garonne*

L'Agence de l'eau Adour-Garonne est un partenaire privilégié de la CLE. Elle propose par exemple des formations pour les animateurs de SAGE.

En 2015, elle a notamment organisé un forum local de l'eau sur le bassin de la Charente pour présenter et expliquer les projets de SDAGE, PDM et PGRI du bassin Adour-Garonne. Des représentants de la CLE et de la structure porteuse du SAGE ont participé à cette journée.

Une journée d'information à l'attention des animateurs de SAGE a également été organisée au mois de novembre 2015. Cette journée a été l'occasion d'échanges d'expérience particulièrement enrichissants entre les animateurs du bassin Adour Garonne. Elle a permis d'aborder des sujets tels que la compétence GEMAPI, le X^{ème} programme de l'Agence de l'eau, l'analyse juridique d'un SAGE et la rédaction d'un Règlement de SAGE.

¹¹ La CLE est généralement représentée par la structure porteuse du SAGE (agents ou Président/vice-Président du SYMBO). Elle peut également être représentée par l'un de ses membres.

¹² Direction départementale des territoires (et de la mer)

- **Région Poitou-Charentes**

La cellule d'animation du SAGE a été invitée à différentes réunions organisées par la Région Poitou-Charentes, en particulier en ce qui concerne la programmation 2015-2020 du FEADER¹³ : élaboration et mise en œuvre des projets agro-environnementaux et climatiques (co-animation avec les services de la DRAAF¹⁴ et des DDT).

- **EPTB Charente / cellule d'animation du SAGE Charente**

Les réunions de l'Institution du fleuve Charente permettent de suivre les actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin Charente et notamment le SAGE Charente, le Plan de Gestion des Etiages (PGE), le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations et le programme relatif aux poissons migrateurs.

En 2015, plusieurs réunions concernant l'élaboration du SAGE Charente ont été organisées, dans le cadre de la phase « tendances et scénarii » et de la préfiguration de la stratégie de la CLE. Ces travaux vont servir de base à l'élaboration des documents du SAGE Charente qui devrait débuter en 2016.

Des échanges techniques entre les cellules d'animation des SAGE Boutonne et Charente sont réalisés régulièrement, plus particulièrement sur certaines thématiques (zones humides par exemple). Cette collaboration doit être développée afin de maximiser la cohérence entre les deux SAGE. En particulier, la formalisation de l'inter-SAGE - vraisemblablement via l'instauration d'une commission dédiée - et la définition du champ d'intervention de cette commission (quelles thématiques, quels territoires, etc.) devront faire l'objet d'un travail sur l'année 2016.

- **SMBB, SIBA, Syndicat Boutonne aval, SI Trézence et Soie, SYMBO**

Les réunions des syndicats sont l'occasion de connaître les programmes de travaux menés sur le terrain par les équipes d'entretien et les techniciens rivières, ainsi que les études menées sur le bassin versant. Ces nombreux échanges permettent d'acquérir une bonne connaissance des actions réalisées dans le cadre de l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE sur l'ensemble du territoire.

De plus, des interventions régulières de la cellule d'animation du SAGE lors des réunions de ces structures permettent d'informer les adhérents sur l'évolution du SAGE et ses implications. Les syndicats de rivières ont notamment été mis à contribution en 2015 dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord 2014.

- **Syndicat 4B**

Le programme Re-Resources sur la Boutonne amont en Deux-Sèvres est suivi de près par la CLE et des représentants de la CLE sont conviés à chacune des réunions organisées (Comité techniques, Comité de pilotage). Ces réunions permettent de suivre la mise en œuvre du Plan d'actions territorial (PAT), intégré au contrat territorial Re-Source. L'année 2015 a ainsi été l'occasion de faire le bilan des actions conduites en 2014, de faire le point sur l'avancement des actions conduites en 2015 et de préparer l'évaluation du programme 2011-2015 pour construire le prochain programme.

¹³ Fonds européen agricole pour le développement et rural

¹⁴ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- **SERTAD**

Le syndicat des eaux du SERTAD porte une démarche Re-Sources sur le captage d'eau potable de la Chancelée, en Deux-Sèvres. La CLE est bien évidemment associée à cette démarche.

Le SERTAD est par ailleurs venu présenter le programme d'actions 2015-2019 en séance plénière de la CLE au mois de novembre 2015. Ce contrat devrait être signé prochainement mais la mise en œuvre des actions a débuté dès le printemps 2015.

- **Conseil départemental 17**

Le Conseil départemental de Charente-Maritime porte différents projets en relation directe avec la Boutonne. Des échanges réguliers ont notamment lieu avec le Service rivières et le Service des voies d'eau (SEVE) chargé de gérer la Boutonne aval.

En outre, la cellule d'animation du SAGE a également été conviée en 2015 à différentes réunions relatives à :

- La définition d'un protocole de gestion des niveaux d'eau sur la Boutonne aval (acquisition de connaissances, élaboration de scénarii) ;
- La révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Charente-Maritime (proposition d'organisation de l'AEP¹⁵ à l'horizon 2020/2030 et proposition d'une stratégie de secours départementale en cas de crise) ;
- L'élaboration d'un Schéma départemental des cours d'eau de Charente-Maritime (définition des enjeux).

- **Conseil départemental 79**

La cellule d'animation du SAGE est également en relation avec le service eau du Conseil départemental des Deux-Sèvres, notamment sur les thématiques relatives aux milieux aquatiques, à l'assainissement et à l'eau potable.

- **SYRES 17**

Suite à une étude de faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les réserves de substitution du département de la Charente-Maritime achevée en 2012, le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17) a été créé à la fin de l'année 2014, avec pour objet la création, l'exploitation et l'entretien des réserves de substitution afin d'assurer la fourniture de l'eau brute d'irrigation aux ASA¹⁶.

Le syndicat est opérationnel depuis le mois d'avril 2015. La CLE Boutonne fait partie du Comité consultatif chargé de donner son avis sur les orientations stratégiques du SYRES 17, la transparence de la gestion de la ressource, la gouvernance et la gestion du syndicat. Ce Comité consultatif a été réuni une première fois en octobre 2015, notamment pour une présentation des projets en cours et à venir.

¹⁵ Alimentation en eau potable

¹⁶ Associations syndicales autorisées

- **Forum des Marais Atlantiques (FMA)**

La cellule d'animation du SAGE est régulièrement en contact avec le Forum des Marais Atlantiques, notamment en ce qui concerne deux thématiques :

- **L'ORENVA** (Observatoire Régional des plantes Exotiques Envahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes, coordonné en partenariat avec la Région Poitou-Charentes) : le SYMBO, structure porteuse du SAGE Boutonne, a en effet choisi d'adhérer à cet observatoire en 2011 en se positionnant en tant que coordonnateur sur le bassin versant de la Boutonne. Ainsi, chaque année, les données récoltées par les observateurs du bassin (techniciens médiateurs de rivières du SMBB et du SIBA, AAPPMA, cellule rivières du CD 17) sont centralisées et une synthèse est produite. Cette initiative permet de dresser un bilan de la colonisation du bassin par les espèces aquatiques envahissantes, de créer un référentiel et de coordonner les actions de prévention / lutte.

- **Les zones humides** : la CLE du SAGE Boutonne souhaite que soient conduits des inventaires de zones humides sur l'ensemble des communes du bassin versant. Le Forum des Marais Atlantiques étant un partenaire incontournable en la matière, cette structure est associée aux différentes réunions et groupes de travail organisés dans ce cadre.

- **Les structures porteuses de SCoT**

La cellule d'animation du SAGE est associée à l'élaboration et au suivi des SCoT portés par le Syndicat Mixte du Pays Mellois et la Communauté de communes des Vals de Saintonge.

Le SCoT de Vals de Saintonge est approuvé depuis le mois d'octobre 2013, celui du Pays Mellois est en cours d'élaboration depuis le mois de mars 2014.

- **Les communes**

La cellule d'animation du SAGE est régulièrement sollicitée par les communes du territoire, en particulier dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme communaux. Ceci afin de garantir la bonne prise en compte des objectifs du SAGE.

- **Les opérateurs Natura 2000**

La CLE est associée aux réunions organisées par les opérateurs Natura 2000 du territoire, en particulier en ce qui concerne les sites « Estuaire et basse Vallée de la Charente » (animateur : LPO) en Charente-Maritime et « Vallée de la Boutonne » (animateur : SMBB) en Deux-Sèvres, dont les DOCOB¹⁷ ont respectivement été validés le 3 février 2014 et le 19 juillet 2012.

- **L'OUGC Saintonge**

Suite à la désignation de la Chambre d'agriculture régionale en tant qu'Organisme unique de gestion collective des prélèvements de l'eau pour l'irrigation agricole (OUGC) sur le bassin de la Boutonne, la cellule d'animation du SAGE est conviée aux réunions du Comité d'orientation (CODOR) de l'OUGC Saintonge. En 2015, les travaux se sont centrés sur l'élaboration du dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle pour la campagne d'irrigation 2017.

- **Les autres acteurs**

¹⁷ Documents d'objectifs

Outre ces réunions techniques, des représentants de la CLE ont participé à différentes rencontres, aux Assemblées générales des associations d'irrigants, de protection de l'environnement, de pêcheurs, de propriétaires de marais ou de l'UNIMA.

II- LES PRIORITES DE L'ANNEE 2015

LA REVISION DU SAGE BOUTONNE

PHASE DE CONSULTATION ET D'ENQUETE PUBLIQUE

- *Les objectifs de la révision du SAGE*

La révision du SAGE Boutonne vise deux objectifs principaux :

- Prendre en compte les évolutions réglementaires survenues depuis l'approbation du précédent SAGE ;
- Mettre en compatibilité le SAGE avec le SDAGE Adour Garonne

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 prévoit notamment que les SAGE « version 1992 » tels que celui de la Boutonne soient dotés d'un règlement opposable aux tiers.

- *L'historique de la révision du SAGE*

Comme le précise la disposition 4.13 du SAGE de 2008, la CLE doit lancer la procédure de révision du SAGE dans les trois ans qui suivent son approbation. Ainsi, le Règlement du SAGE (opposable aux tiers) doit être rédigé, et l'ensemble des documents du SAGE doit être mis en adéquation avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne. La nécessité de réviser le SAGE a été présentée en CLE et le lancement de la révision a été adopté lors de la séance plénière du 16 septembre **2010**.

Suite à l'échec de deux consultations lancées en **2011** pour réaliser une étude globale à l'échelle du bassin Boutonne en vue de servir de support à la révision du SAGE, il a été décidé - en accord avec les partenaires techniques et institutionnels - de procéder à une révision du SAGE en interne dans un premier temps.

Ainsi, la cellule d'animation du SAGE a réalisé en **2012** la première étape de cette révision qui consiste en la révision de l'état initial du SAGE. Puis, entre le dernier trimestre 2012 et le premier semestre 2013, c'est sur la révision du diagnostic que s'est concentré le travail. L'état initial et le diagnostic révisés ont respectivement été validés par la CLE le 25 avril et le 18 juillet 2013.

Pour la suite de la révision du SAGE, le recours à un prestataire a été envisagé pour l'élaboration des documents du SAGE et la rédaction du rapport environnemental. Cependant, la consultation lancée début **2013** s'est une nouvelle fois avérée infructueuse. Aussi, il a été décidé de procéder au recrutement d'un chargé d'études pour la réalisation de ces missions. Le chargé d'études a pris ses fonctions au SYMBO au mois d'avril 2013 pour une durée d'un an. Le travail conduit sur l'année 2013 a abouti à la validation de la stratégie du SAGE fin janvier 2014.

En **2014**, le lancement d'une nouvelle consultation a permis de recourir à un prestataire afin d'appuyer la structure porteuse du SAGE dans la suite de la procédure de révision. Ainsi, depuis le mois de mai 2014, le bureau d'études SCE travaille à la rédaction des documents du SAGE sur la base de la stratégie votée fin janvier, en lien étroit avec l'animatrice du SAGE. Une première version des documents du SAGE (PAGD, Règlement) a été présentée à la CLE en décembre 2014.

- *La révision du SAGE sur l'année 2015*

L'année **2015** a vu la validation du projet de SAGE (PAGD, Règlement et rapport environnemental) par la CLE en date du 22 janvier. Une séance plénière de la CLE au mois de février a quant à elle officialisé l'entrée du SAGE en phase d'instruction administrative : consultation des partenaires et enquête publique, avant son approbation.

La consultation des assemblées délibérantes sur le territoire a été menée à partir du mois de mars 2015. Dans ce cadre, 41 avis ont été émis : 32 avis favorables sans réserve, 4 avis favorables avec réserves et 5 avis défavorables. Par ailleurs, l'autorité environnementale a été saisie pour rendre un avis sur le projet de SAGE et en particulier sur le rapport environnemental.

Durant cette phase de consultation, la cellule d'animation du SAGE a été mobilisée afin d'intervenir auprès des collectivités qui le souhaitent pour leur présenter le projet de SAGE. Ces présentations ont permis aux élus de mieux s'approprier le projet avant de rendre un avis dessus. Dans la même perspective, une brochure de communication dédiée a été conçue et diffusée spécialement pour l'occasion.

Par ailleurs, le Président de la CLE et l'animatrice du SAGE sont allés présenter le projet de SAGE devant la Commission planification du Comité de bassin Adour-Garonne, également saisi pour avis.

L'ensemble des remarques recueillies a été consigné dans un mémoire en réponse qui constitue l'une des pièces du dossier qui sera soumis à enquête publique. Ce document apporte, pour chaque remarque qui le nécessite, une réponse technique ainsi que, le cas échéant, une proposition de modification des documents du SAGE qui sera soumise à la CLE suite à l'enquête publique. Il a été validé par le Bureau de la CLE en date du 20 octobre 2015.

La fin de l'année 2015 a été consacrée à l'organisation de l'enquête publique, qui devrait se tenir au début de l'année 2016. Le dossier soumis à enquête publique comporte 6 pièces :

- Un rapport de présentation, présentant de manière non technique le projet de SAGE ;
- Le projet de PAGD tel qu'il a été validé par la CLE en janvier 2015 ;
- Le projet de Règlement du SAGE tel qu'il a été validé par la CLE en janvier 2015 ;
- Le rapport environnemental ;
- Le mémoire en réponse aux avis reçus ;
- Une note relative aux textes régissant l'enquête publique.

La demande d'ouverture d'une enquête publique a été déposée auprès du Préfet de la Charente-Maritime en date du 1^{er} décembre 2015.

- *Les perspectives*

L'enquête publique devant se tenir au début de l'année 2016, l'objectif visé par la CLE est une approbation du SAGE au cours du premier semestre 2016.

Il est à noter que, conformément à l'avis rendu par la Commission planification du Comité de bassin Adour-Garonne, la compatibilité du projet de SAGE Boutonne avec le SDAGE 2016-2021 validé par le Comité de bassin début décembre 2015 devra être vérifiée. En effet, le projet de SAGE a été élaboré sur la base du projet de SDAGE 2016-2021 soumis à consultation, qui aura pu subir des modifications à la marge.

L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE SUR LE BASSIN VERSANT

DISPOSITION 1 DU PROJET DE SAGE

La **disposition 1** du projet de SAGE Boutonne prévoit une analyse de la gouvernance du SAGE par la structure porteuse, dans la perspective d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Cette disposition intervient dans le contexte de mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Dans ce cadre, la cellule d'animation du SAGE a organisé une réunion en avril 2015, associant l'ensemble des structures compétentes dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Cette réunion a été l'occasion de rappeler (ou présenter) ce qu'est la compétence GEMAPI, de faire le point sur les décrets d'application et d'essayer d'imaginer comment pourrait s'organiser sa mise en œuvre sur le territoire.

Cette réunion a conduit à la nécessité de réaliser un bilan des structures intervenant actuellement dans le domaine de l'eau sur le bassin versant, des difficultés rencontrées mais également des avantages tirés du fonctionnement actuel. Dans la continuité de ce bilan, il faut identifier les attentes des différents acteurs dans la perspective de la mise en œuvre cette réforme.

Il a par ailleurs été indiqué que la première des choses à faire est de prendre l'attache des services de l'Etat, afin de s'assurer que le travail conduit sur le territoire s'inscrive en cohérence avec le leur.

LE CONTRAT TERRITORIAL DE LA BOUTONNE

DISPOSITION 4 DU PROJET DE SAGE

La **disposition 4** du projet de SAGE prévoit la mise en place d'un programme opérationnel multithématique sur le bassin versant de la Boutonne.

Par ailleurs, le projet de SAGE cadre en partie le contenu de ce programme dans les domaines suivants :

- Restauration de la morphologie des cours d'eau (**Disposition 12**) ;
- Préservation des milieux favorables aux espèces piscicoles (**Disposition 13**) ;
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (**Disposition 16**) ;
- Connaissance des ouvrages hydrauliques (**Disposition 18**) ;
- Amélioration de la continuité écologique (**Disposition 19**) ;
- Restauration des zones humides (**Disposition 24**) ;
- Aménagement des versants pour réduire les transferts et ralentir les écoulements (**Disposition 30**) ;
- Préservation et mise en valeur des zones de recharge de nappes (**Disposition 39**) ;
- Expérimentations visant la réduction des prélèvements agricoles (**Disposition 47**) ;
- Réduction des pollutions diffuses (**Disposition 58**) ;
- Restauration des fonctionnalités des zones d'expansion des crues (**Disposition 76**).

Ainsi, le SYMBO a fait le choix de porter un « Contrat territorial » à l'échelle du bassin versant de la Boutonne et dont la CLE assure le rôle de comité de pilotage.

Le Contrat territorial a pour objectif de programmer les actions opérationnelles, dans lesquelles s'engagent les différents maîtres d'ouvrage et partenaires financiers, afin d'atteindre les objectifs fixés par le SAGE Boutonne. A ce titre, la cellule d'animation du SAGE Boutonne est associée aux réunions de suivi de l'élaboration du contrat et garantit la bonne prise en compte des orientations du SAGE.

Au cours de l'année 2015, la cellule d'animation du SAGE a notamment participé aux réunions du Comité technique et des différentes commissions organisées dans le cadre de l'élaboration du volet quantitatif du contrat.

L'état des lieux et le diagnostic de ce volet quantitatif ont été validés par la CLE en date du 2 novembre 2015. Le programme d'actions de ce même volet est actuellement en cours d'élaboration et devrait faire l'objet d'une validation en début d'année 2016. Il est à noter que, s'il est qualifié de « quantitatif », ce premier volet du Contrat comportera néanmoins des actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques, ces thématiques étant indissociables de la résolution du problème quantitatif et réciproquement.

Par ailleurs, ce premier volet du contrat fera office de « Projet de territoire » devant accompagner les projets de réserves de substitution, en prévoyant notamment la réalisation d'actions complémentaires pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif (économies d'eau, amélioration de l'efficacité de l'eau, pilotage de l'irrigation, aménagement doux des versants, etc.). Le Projet de territoire est une pièce constitutive des dossiers de demande de financements liés aux projets de réserves de substitution.

LA COORDINATION DES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE

DISPOSITION 5 DU PROJET DE SAGE

La **disposition 5** du projet de SAGE Boutonne demande à ce que la structure porteuse du SAGE prenne connaissance des décisions, plans et programmes mis en œuvre dans le domaine de l'eau.

Comme chaque année, la cellule d'animation a suivi de manière active les travaux des partenaires techniques œuvrant sur le territoire, afin de vérifier leur cohérence et leur compatibilité avec les objectifs et orientations du SAGE. Il s'agit en particulier des programmes suivants :

Programme	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Programme pluriannuel de gestion Boutonne amont	SMBB	Mise en œuvre du programme
Programme pluriannuel de gestion Boutonne moyenne	SIBA	Elaboration du dossier de DIG ¹⁸
Programme Re-Resources Boutonne amont	SMAEP 4B	Evaluation du PAT ¹⁹
Programme Re-Resources La Chancelée	SERTAD	Mise en œuvre du PAT
Programme d'actions et de prévention des inondations Charente et Estuaire	EPTB Charente	Mise en œuvre du programme
Site Natura 2000 Vallée de la Boutonne	SMBB	Animation du DOCOB
Sites Natura 2000 Estuaire et basse vallée de la Charente	LPO	Animation du DOCOB

- **Les programmes pluriannuels de gestion des syndicats de rivières**

Dans l'objectif de dresser le bilan de l'état hydraulique et hydrologique de leurs territoires de compétence, le SMBB et le SIBA ont réalisé des études hydromorphologiques, achevées respectivement en 2010 et 2014. Ces études entrent dans le champ de la **disposition 3.6 du SAGE de 2008** et de la **disposition 12** du projet de SAGE Boutonne. Elles ont abouti à l'élaboration des Programmes pluriannuels de gestion (PPG) des syndicats, fonction des enjeux et priorités identifiés.

¹⁸ Déclaration d'intérêt général

¹⁹ Programme d'actions territorial

En 2015, la cellule d'animation du SAGE a été associée au suivi de la mise en œuvre de ces PPG :

- Celui du SMBB est mis en œuvre depuis 2011 sur la Boutonne amont (79) ;
- Celui du SIBA porte sur la Boutonne moyenne (17) et fait actuellement l'objet d'une procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG).

• *Les programmes Re-Sources*

Compte-tenu des problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité sur la partie du bassin située en Deux-Sèvres, le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B pilote le programme Re-Sources « Boutonne amont » sur 12 captages prioritaires « Grenelle » de son territoire.

D'autre part, le syndicat des eaux du SERTAD a lancé en 2013 une démarche similaire sur un 13^{ème} captage prioritaire « Grenelle » du bassin de la Boutonne (captage de la Chancelée).

Ces programmes entrent dans le cadre de la [disposition 2a.1 du SAGE de 2008](#) et de la [disposition 58](#) du projet de SAGE Boutonne.

Dans ce cadre, des échanges importants sont réalisés entre la cellule d'animation du SAGE et celles des programmes Re-Sources afin de garantir la cohérence de la gestion de l'eau sur le bassin versant. La cellule d'animation du SAGE a notamment été conviée à participer aux différentes réunions des Comités techniques et Comités de pilotage organisés sur l'année 2015.

Le programme Re-Sources « Boutonne amont » entre en phase d'évaluation. La cellule d'animation du SAGE est associée à la concertation qui est engagée pour construire le programme 2017-2021.

Le programme Re-Sources de la Chancelée est quant à lui dans sa première année de mise en œuvre : les actions ont débuté au printemps 2015, la validation officielle du contrat eu lieu en fin d'année 2015.

• *La prévention des inondations*

Le bassin versant de la Charente connaît une hydrologie contrastée : des étiages sévères et des crues remarquables tant par leur intensité que par leur durée. C'est pourquoi l'EPTB Charente a engagé un premier Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le volet fluvial contractualisé sur la période 2004-2011, axé sur la connaissance du risque, le renforcement de la stratégie de prévention des inondations et la mise en place de mesures préventives.

Un nouveau dispositif PAPI Charente et Estuaire a vu le jour en 2011, élargi à l'ensemble des aléas inondation, à l'exclusion des débordements de réseau, et doit s'étendre sur la période 2012-2016.

Durant l'année 2015, la cellule d'animation du SAGE a été associée à la mise en œuvre du PAPI Charente et Estuaire dont la convention a été signée par les différents partenaires le 7 mai 2013. Elle a notamment été conviée à participer à des réunions du Comité technique fluvial et du Comité de pilotage afin de suivre la mise en œuvre des actions programmées. En outre, elle a été associée aux travaux d'élaboration de l'avenant au PAPI pour la période 2017-2020.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PAPI sur le bassin de la Boutonne, le SYMBO s'est engagé à mener des actions de communication sur la thématique des inondations (journée d'information, pose de repères de crues). Ces actions rentrent dans le champ de la [disposition 3.27 du SAGE de 2008](#) et de la [disposition 74](#) du projet de SAGE Boutonne.

Ainsi, pour l'année 2015, le SYMBO a organisé deux demi-journées d'information relatives au risque inondation sur le bassin les 19 et 20 septembre 2015 à St-Jean d'Angély, en parallèle des animations organisées par Vals de Saintonge Communauté pour les Journées européennes du patrimoine.

2015 a également été l'occasion pour le SYMBO porter un stage dans l'objectif de dimensionner le programme de pose de repères de crues sur le bassin de la Boutonne qui sera mis en œuvre en 2016. 28 communes ont ainsi été identifiées pour la pose de 35 repères de crues sur le territoire.

- **Natura 2000**

- **Site FR5400447 « Vallée de la Boutonne » -**

Suite à la validation du document d'objectifs (DOCOB) en juillet 2012 et après les désignations du Président du Comité de pilotage et de la collectivité chargée de suivre la mise en œuvre du DOCOB (SMBB), la cellule d'animation du SAGE est associée au suivi de l'animation de ce site Natura 2000. Elle est notamment conviée aux réunions du Comité de pilotage.

L'année 2015 notamment a été consacrée à des actions de communication, différents suivis naturalistes (Loutre d'Europe, Triton Crêté) et à la révision du périmètre du site pour correspondre au mieux aux enjeux du territoire (consultation des communes concernées à venir avant validation par l'Etat puis par l'Europe).

L'INTER-SAGE

DISPOSITION 6 DU PROJET DE SAGE

La **disposition 6** du projet de SAGE prévoit que la structure porteuse du SAGE assure la cohérence des actions menées avec les SAGE limitrophes. Ce travail doit être conduit en priorité avec le SAGE Charente, en cours d'élaboration.

L'année 2015 a été l'occasion de nombreux échanges techniques avec la cellule d'animation du SAGE Charente, sur des aspects relevant par exemple de la mise en œuvre des démarches d'élaboration/révision de SAGE ou encore du domaine de la gestion qualitative ou quantitative.

La CLE Charente est en cours d'élaboration de sa stratégie, avant d'aborder la phase de rédaction des documents du SAGE. Les travaux engagés par la CLE Charente pour finaliser son projet de SAGE sur l'année 2016 constituent l'opportunité de formaliser de manière plus concrète l'inter-SAGE, vraisemblablement par la mise en place d'une commission dédiée. Son champ d'intervention devra ainsi être précisément défini ; le projet de SAGE Boutonne identifie différentes thématiques a priori :

- Inventaires des zones humides ;
- Actions relative aux masses d'eau souterraines ;
- Gestion quantitative (en lien avec le PGE²⁰ Charente) ;
- Estuaire de la Charente ;
- Continuité écologique et sédimentaire ;
- Evaluation ;
- Communication.

²⁰ Plan de gestion des étiages (porté par l'EPTB Charente)

La **disposition 7** du projet de SAGE indique que la structure porteuse du SAGE doit se charger de l'élaboration du tableau de bord du SAGE dès l'approbation de ce dernier par arrêté préfectoral : définition des indicateurs, collecte/traitement/valorisation/stockage des données, mise en forme, etc.

- ***Nouvelle version du tableau de bord du SAGE***

Dans le cadre de la révision du SAGE, le travail de réflexion relatif à l'élaboration d'une nouvelle version du tableau de bord devait être lancé dès avril 2015. Toutefois, compte-tenu des autres travaux en cours, la mise place du groupe de travail dédié a été repoussée. Elle devra se faire de manière impérative début 2016.

Les objectifs sont les suivants :

- Identifier les indicateurs pertinents, permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE ;
- Etudier les dispositifs de suivi/évaluation existants au niveau local/régional/national, a minima pour être en cohérence, voire pour en intégrer certains aspects le cas échéant ;
- Identifier les données nécessaires ;
- Proposer la forme la plus pertinente pour leur valorisation ;
- Réfléchir au protocole de recueil/traitement/stockage de ces données.

- ***Tableau de bord 2014 du SAGE***

Le tableau de bord du SAGE est un outil de pilotage qui permet de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre sur le bassin. Il est demandé à travers les dispositions 4.4 et 4.5 du SAGE de 2008.

L'élaboration du tableau de bord 2014 a nécessité un travail important de la part de la cellule d'animation du SAGE, entre autres en ce qui concerne le recueil des données servant à alimenter les indicateurs suivis.

Pour rappel, le tableau de bord 2009 - validé par la CLE en 2010 - a été élaboré conformément au cahier des charges pour l'élaboration des tableaux de bord publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Faute de temps et de moyen pour revoir le fond et la forme, les tableaux de bord élaborés depuis sont construits suivant le même modèle. Il est cependant nécessaire réfléchir à un modèle de tableau de bord plus optimal, facilitant la lecture et le suivi d'indicateurs pertinents, donnant une bonne vision du bassin en termes de gestion de la ressource en eau. Cette révision du tableau de bord doit être engagée dans le cadre de la révision du SAGE (voir ci-dessus).

Le tableau de bord 2013 du SAGE a été validé en CLE le 12 février 2015. Le tableau de bord 2014 du SAGE Boutonne sera validé par la CLE début 2016.

La **disposition 9** du projet de SAGE garantit l'accompagnement par la structure porteuse des maîtres d'ouvrage du territoire, élus et techniciens, dans la mise en œuvre du SAGE.

Pour l'année 2015, la cellule d'animation du SAGE a été mobilisée en particulier sur les aspects suivants :

- Appui des communes du territoire dans la réalisation des inventaires de zones humides, réseau hydrographique et réseau bocager (appui technique et administratif pour lancer et suivre la prestation).
- Suivi de l'élaboration/la révision des documents d'urbanisme sur le bassin afin de garantir le respect des objectifs fixés par le SAGE ;
- Elaboration d'une plaquette permettant l'appropriation du projet de SAGE pour les collectivités, diffusée dans le cadre de la phase de consultation.

- **Les inventaires des zones humides, réseaux hydrographiques et bocagers**

Dans le cadre de l'élaboration/la révision de leurs documents d'urbanisme, plusieurs communes du territoire se lancent dans la réalisation d'inventaires des zones humides, du réseau hydrographique et du réseau bocager de leur territoire.

En effet, les **dispositions 14, 22, 25, 29 et 31** du projet de SAGE Boutonne invitent les communes ou leurs groupement compétents à inventorier ces éléments et à les protéger à travers leur documents d'urbanisme.

Etant donné que le SAGE sera vraisemblablement rendu opposable au cours de l'année 2016, la cellule d'animation du SAGE invite les collectivités concernées par une procédure d'élaboration ou de révision de leurs documents d'urbanisme à anticiper au maximum la mise en compatibilité²¹.

La CLE ayant acté le principe d'une démarche d'inventaires à l'échelon communal, coordonnés par la structure porteuse du SAGE, la cellule d'animation du SAGE fournit un appui aux communes pour les guider dans cette démarche : information ; présentation de la démarche ; cahier des charges ; dossiers de demande de subventions ; consultation ; suivi de la prestation ; vérification et valorisation des résultats.

En 2015, 12 communes du territoire sont concernées par la démarche en Charente-Maritime (à différents stades de réalisation) et 3 en Deux-Sèvres (achevées).

²¹ Les documents locaux d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec les objectifs du SAGE

LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

DISPOSITION 16 DU PROJET DE SAGE

La **disposition 16** du projet de SAGE indique que la structure porteuse du SAGE recueille chaque année les données relatives aux espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant.

Ce travail est réalisé par le SYMBO dans le cadre de l'ORENVA²², ce qui a donné lieu aux actions suivantes pour l'année 2015 :

- Collecte des données d'observation et d'intervention ;
- Réalisation de cartographies à l'échelle du bassin versant ;
- Edition d'un bilan annuel de l'état de colonisation du bassin versant.

Le bilan annuel établi par le SYMBO est disponible sur le site Internet du SAGE (suivi du bassin versant > suivi des plantes envahissantes).

LES INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES, RESEAUX BOCAGER ET HYDROGRAPHIQUE

DISPOSITIONS 22 ET 29 DU PROJET DE SAGE

Les **dispositions 22 et 29** du projet de SAGE prévoient que la structure porteuse du SAGE met à disposition des communes un cahier des charges pour la réalisation concomitante d'inventaires des zones humides, du réseau hydrographique et du réseau bocager. Les inventaires comprennent la localisation, la délimitation et la caractérisation (état de conservation, fonctionnalités, etc.) de ces éléments et doivent être réalisés à l'échelle communale dans les trois ans suivant l'approbation du SAGE. Ils seront ensuite compilés par la structure porteuse du SAGE à l'échelle du bassin versant afin de servir de base de travail à la CLE, notamment pour prioriser les actions de restauration/préservation.

Dans ce cadre, la cellule d'animation du SAGE a élaboré en 2012 une première version de cahier des charges à l'attention des communes (thématique « zones humides » uniquement). Durant l'année 2015 un groupe de travail s'est réuni pour finaliser ce cahier des charges, qui concerne également les réseaux bocagers et hydrographique (sens large) à présent et qui devrait être validé par la CLE début 2016.

Cette réflexion est conduite en lien avec les EPCI²³ en charge des SCoT²⁴ sur le territoire, afin de faciliter la démarche de prise en compte des éléments inventoriés dans les documents d'urbanisme locaux (**dispositions 14, 25 et 31** du projet de SAGE).

De même, les cellules d'animation des SAGE limitrophes sont étroitement associées à ce travail, afin de garantir la cohérence des inventaires réalisés, en particulier à l'échelle du bassin de la Charente. La question des communes limitrophes doit faire l'objet d'une attention particulière.

LE CAHIER DES CHARGES « PEUPLIER-ENVIRONNEMENT » DE LA VALLEE DE LA BOUTONNE

DISPOSITION 32 DU PROJET DE SAGE

Durant l'année 2014, un comité de filière « peuplier » a été réuni à l'initiative des services de l'Etat sur l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, afin d'envisager le développement de cette activité au niveau de la vallée de la Boutonne. La cellule d'animation du SAGE a été associée à ces réflexions qui ont notamment

²² Observatoire régional des espèces exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques

²³ Etablissements publics de coopération intercommunale

²⁴ Schémas de cohérence territoriale

abouti à la volonté d'élaborer une charte de bonnes pratiques, destinée à permettre l'adéquation de la populiculture avec les objectifs de préservation de l'environnement.

Dans ce cadre, la CLE a manifesté son intention de voir intégrer à cette charte un volet spécifique au domaine de l'eau, garantissant la compatibilité de l'activité populicole avec les objectifs de bon état des cours d'eau et milieux aquatiques.

Ainsi, la **disposition 32** du projet de SAGE Boutonne demande l'intégration d'un volet « eau et milieux aquatiques » à la charte environnement de la populiculture.

Durant l'année 2015, un groupe de travail a été réuni afin de finaliser cette charte dont la rédaction avait été amorcée en 2014. Suite à ce travail, le Bureau de la CLE a émis un certain nombre de remarques sur le projet de cahier des charges populi-environnemental qui lui a été présenté au mois d'octobre. Ce projet remanié a ensuite été validé lors de la séance plénière de la CLE du mois de novembre.

LA GESTION QUANTITATIVE

ENJEU 3 DU PROJET DE SAGE

Le bassin versant de la Boutonne est confronté à un déséquilibre quantitatif chronique entre les besoins des différents usages et la disponibilité de la ressource en eau. Le territoire connaît notamment des problématiques d'étiages sévères. Dans ce contexte, la CLE se fixe différents objectifs sur fond de conciliation des usages de l'eau :

- Atteindre et/ou maintenir le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines ;
- Maintenir des débits propices au bon fonctionnement des milieux et au maintien de la vie aquatique tout au long de l'année.

• *Volumes prélevables*

En écho à la disposition 1.1 du SAGE de 2008 et dans le cadre de la restauration de l'équilibre quantitatif sur le bassin, la CLE a décidé de se saisir de ce dossier important que constitue la définition des volumes prélevables. En effet, cet enjeu représente un des objectifs prioritaires du SAGE.

Les dates clés concernant les volumes prélevables pour le bassin de la Boutonne sont rappelées ci-dessous :

- **11 janvier 2010** : Formulation par la CLE d'une proposition chiffrée au Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ;
- **21 juin 2011** : Signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes, dans lequel est notamment convenu en ce qui concerne le bassin de la Boutonne :
 - o L'atteinte d'un volume prélevable intermédiaire (hors Infra-Toarcien) de 6 Mm³ d'ici 2017 ;
 - o Un engagement de ré-examen de la valeur du volume prélevable en fonction des nouvelles connaissances à cette date ; l'objectif d'atteinte du volume prélevable étant actuellement fixé à 3.8 Mm³ d'ici 2021 (fourchette haute de la proposition adoptée par la CLE le 11-01-2010).
- **9 novembre 2011** : Notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, dont les chiffres sont présentés dans le tableau ci-après ;

Eau potable	Industrie	Irrigation		
Volume prélevable annuel (Mm ³)	Volume prélevable annuel (Mm ³)	Volume prélevable 01/04 – 30/09 (Mm ³)		Retenues déconnectées
		Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées (Infra-Toarcien)	
3.7 (dont 1 dans l'InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

Il convient donc à présent de tout mettre en œuvre afin de les respecter à l'horizon 2021.

La **règle 1** du projet de SAGE conforte cet objectif en encadrant la répartition des volumes d'eau disponibles par usage (hors Infra-Toarcien).

- **La station hydrométrique de St Jean d'Angély**

La disposition 1.22 du SAGE de 2008 recommande l'installation d'une station de jaugeage à St Jean d'Angély dans le but de mesurer de façon représentative les débits de la Boutonne moyenne. La disposition 1.6 du SAGE de 2008 prévoit quant à elle la définition de seuils de gestion au niveau de cette station, ce qui implique de disposer d'un historique de mesure fiable.

Une station hydrométrique a été installée par le SPC²⁵ à Saint-Jean-d'Angély en 2009, destinée à fournir une mesure du débit moyen journalier de la Boutonne à ce niveau. Elle est théoriquement opérationnelle depuis avril 2011 ; toutefois des difficultés surviennent de manière récurrente depuis cette date (problèmes de capteurs, vandalisme, etc.).

A travers le projet de SAGE Boutonne, la CLE confirme qu'il est nécessaire de disposer d'une station hydrométrique opérationnelle sur ce secteur, notamment dans la perspective de définir un Débit objectif complémentaire (DOC) pour la gestion des prélèvements estivaux sur le bassin de la Boutonne moyenne (**disposition 34** du projet de SAGE).

L'objectif est donc de fiabiliser cette station qui doit servir à la fois à la gestion de l'étiage et au remplissage hivernal des réserves de substitution. Ce travail s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre de la **disposition 33** du projet de SAGE, relative à la fiabilisation du réseau de suivi météorologique existant sur le territoire.

Etant donné l'importance de l'enjeu, la cellule d'animation du SAGE suit étroitement ce dossier pour le compte de la CLE. Elle a notamment été associée à une réunion organisée à ce sujet par les services de l'Etat au mois de mars 2015. Il a été rappelé que la station de St-Jean d'Angély est constituée par trois points de mesure :

- Un sur le Canal St-Eutrope (pas de problème technique) ;
- Un sur la Boutonne, au niveau du Pont St-Jacques, qui fonctionne correctement²⁶ au-dessus de 200 l/s. Le QMNA5²⁷ à cette station étant estimé entre 10 l/s et 100 l/s ce dispositif ne paraît donc pas adapté pour la gestion de l'étiage mais convient en revanche pour la prévision des crues.

²⁵ Service de prévision des crues

²⁶ Un problème d'écho perturbe la mesure de hauteur d'eau et empêche le calcul instantané de la valeur du débit qui est obtenue a posteriori (une fois intégrée la donnée de hauteur d'eau fournie par un autre dispositif).

²⁷ Débit moyen mensuel quinquennal sec (débit moyen mensuel minimum se produisant statistiquement une fois tous les 5 ans)

- Un sur le Puychérand, régulièrement vandalisé (maintenance impossible) mais dont la contribution au débit total de la Boutonne est faible.

Pour disposer d'une station utile à la fois pour la prévision des crues et la gestion de l'étiage, il faut envisager son déplacement. Le site du pont de la RD 939 à l'entrée de St-Julien de l'Escap, envisagé dans un premier temps mais non retenu (notamment pour des raisons de coûts), est à nouveau envisagé. Ce site peut servir pour l'annonce de crues puisque l'on dispose de références historiques à cet endroit ; ainsi le SPC pourrait se charger de l'exploitation et de la maintenance. Néanmoins, ce déplacement impliquerait :

- Des travaux de génie civil importants pour contrôler la section du cours principal de la Boutonne ; posant alors la question de la maîtrise d'ouvrage et des financements. Par ailleurs, la station ne pourrait être opérationnelle qu'à l'issue des travaux (étude de faisabilité, dossier d'autorisation, consultation, etc.) ;
- La non prise en compte des débits issus des bassins versant de la Nie et du Loubat (confluences en aval).

Ces éléments ont été mentionnés au cours de diverses réunions en 2015, cette question étant régulièrement évoquée par les acteurs locaux. Toutefois, aucune décision de principe n'a encore été prise. Il conviendra de trancher cette question rapidement en 2016, dans le cadre des travaux relatifs à la gestion quantitative.

• *Définition de seuils de gestion au moulin de Châtre*

La **disposition 35** du projet de SAGE précise que la structure porteuse du SAGE doit constituer un groupe de travail afin de définir des seuils de gestion des prélèvements au niveau de la station du Moulin de Châtre.

Dans ce cadre, et dans l'objectif de répondre également à la **disposition 34** et à la **disposition 36** du projet de SAGE visant respectivement à la définition d'un Débit objectif complémentaire (DOC) sur le secteur de la Boutonne moyenne et à la définition de Débits minimums biologiques (DMB), la cellule d'animation du SAGE a réuni un groupe de travail au mois de mai 2015.

Les objectifs de cette réunion étaient de rappeler ces dispositions du projet de SAGE, de faire le bilan des données disponibles, d'identifier les missions susceptibles de faire l'objet d'une prestation externe et de discuter sur la base d'une première proposition de cahier des charges. Les principales conclusions ont été les suivantes :

- Nécessité de compiler l'ensemble des études disponibles, d'identifier les éventuelles contradictions et les données manquantes, de réaliser les études complémentaires éventuelles, afin de valider une base de connaissance fiable et partagée par tous qui ne sera plus remise en question par la suite ;
- Réaliser une analyse du dispositif de suivi métrologique actuel, évaluer sa pertinence au regard des enjeux/objectifs et identifier les évolutions nécessaires (**disposition 33** du projet de SAGE) ;
- Travailler en lien avec les services de l'Etat pour la gestion de crise et l'OUGC pour l'anticipation de la crise ;
- Evaluer au mieux et prendre en compte les conséquences du changement climatique ;
- Veiller à prendre en compte la spécificité des différents secteurs du territoire (fonctionnement parfois « atypique »), les besoins des acteurs économiques et ceux des milieux ;
- Conduire un important travail de concertation et de communication pour faciliter l'atteinte du compromis ;
- Assurer la pérennité des outils de suivi en garantissant la capacité de la structure porteuse à les maîtriser et à les actualiser.

Cette réunion a donc permis de réunir l'ensemble des acteurs concernés autour de la problématique quantitative et de partager le constat de la nécessité de porter une démarche globale visant à répondre à

l'**orientation 12** du projet de SAGE « Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème » (dispositions 33 à 36). Néanmoins, un important travail de formalisation reste à conduire afin que l'ensemble des acteurs se reconnaisse dans cette démarche.

Les instances de la CLE (Commission « Gestion de la ressource en eau » et groupe de travail « quantitatif » notamment) devront donc être mobilisées de manière importante sur la problématique quantitative en 2016, afin d'aboutir à un accord global sur la marche à suivre (cahier des charges) et de lancer les travaux nécessaires.

- **Limitation de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau**

Etant donné le manque de connaissances relatives à la capacité et au fonctionnement de la nappe Infra-Toarcienne (connexions, dynamique de recharge, etc.), la CLE rencontre des difficultés dans l'écriture d'une règle spécifique à la répartition des volumes par usages dans cette ressource. Ainsi, le choix a été fait de ne pas intégrer une telle règle dans le projet de SAGE pour le moment.

Néanmoins, la **disposition 40** du projet de SAGE prévoit la constitution d'un groupe de travail animé par la structure porteuse du SAGE dans l'objectif :

- D'étudier les volumes réellement disponibles dans la nappe de l'Infra-Toarcien ;
- De suivre la qualité et la quantité des ressources superficielles et souterraines et d'évaluer l'impact des prélèvements sur ces ressources tout au long de l'année ;
- D'identifier les éventuels besoins en suivis complémentaires.

Comme évoqué précédemment, le groupe de travail « quantitatif » a été réuni en 2015 sur la question de l'hydrologie superficielle (Débit objectif complémentaire, seuils de gestion, Débits minimums biologiques). Compte-tenu de contraintes de temps et de charge de travail, ce groupe n'a pas encore été réuni spécifiquement sur la problématique de l'Infra-Toarcien.

Toutefois, étant donné l'urgence de la question quantitative et des tensions qui se font de plus en plus prégnantes sur ce secteur, ce travail revêt un caractère prioritaire pour l'année 2016. Ainsi, le groupe de travail « quantitatif » et la Commission « Gestion de la ressource en eau » devront être mobilisés de manière intensive sur les questions de gestion quantitative à la fois superficielle et souterraine. En particulier, les efforts devront se porter sur la gestion de l'Infra-Toarcien, notamment dans le cadre de la mise en application du principe affirmé par la CLE de priorité à l'usage « eau potable ».

- **Coordination et cohérence des prélèvements pour l'irrigation**

La **disposition 45** du projet de SAGE demande à l'OUGC²⁸ d'associer la CLE à la gestion des prélèvements à usage agricole sur le bassin versant.

Le 18 décembre 2013, la Chambre régionale d'agriculture du Poitou-Charentes a été désignée Organisme unique de gestion collective des prélèvements (OUGC) d'eau à usage d'irrigation agricole sur le bassin de la Boutonne. L'objectif est de passer d'un système de gestion individuelle à un système de gestion collective des prélèvements agricoles à l'échelle du bassin versant : répartition des volumes autorisés entre les irrigants, adaptation des prélèvements afin d'anticiper la situation de crise.

De même qu'en 2014, la cellule d'animation du SAGE a été associée aux travaux conduits par l'OUGC Saintonge sur 2015. En particulier, elle a représenté la CLE lors des réunions du CODOR²⁹ afin de veiller à ce

²⁸ Organisme unique de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation

²⁹ Comité d'orientation

que les orientations et objectifs inscrits dans le SAGE soient bien respectés (volumes prélevables, débits objectifs, concertation, etc.).

Ainsi, la CLE a été associée au suivi du dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) pour le bassin Charente aval et ses affluents (Boutonne comprise), qui devrait être déposé d'ici juin 2016. Dans ce cadre, l'année 2015 a notamment été consacrée à la réalisation d'un état des lieux dans le cadre de l'étude d'impact « Loi sur l'eau » et de l'évaluation des incidences Natura 2000. Cet état des lieux constitue un préalable à l'établissement du plan de répartition qui devrait être finalisé d'ici la fin du premier trimestre 2016.

La CLE sera particulièrement attentive aux travaux menés par l'OUGC, qui devront s'inscrire dans le cadre fixé par le SAGE Boutonne révisé, notamment pour ce qui concerne les volumes prélevables et les seuils de gestion. A noter qu'à travers son projet de SAGE, la CLE demande à ce qu'un bilan annuel de la gestion des prélèvements agricoles sur le bassin lui soit fourni par l'OUGC.

- **Les réserves de substitution**

Compte-tenu du déséquilibre quantitatif structurel observé sur le bassin versant, la question des réserves de substitution est souvent au centre des débats organisés par la CLE. Les travaux menés sur cette thématique s'inscrivent dans le cadre des dispositions 1.16 et 1.17 du SAGE de 2008.

En outre, la **disposition 49** du projet de SAGE vise à encadrer la mise en place des projets de réserves sur le territoire, en demandant le respect des conditions suivantes :

- Caractère de substitution démontré ;
- Intérêt collectif établi sur la base d'une analyse coûts/bénéfices au regard des enjeux environnementaux et économiques ;
- Dispositif de suivi adapté ;
- Intégration dans le cadre de la mise en place des différents outils visant à résorber le déficit quantitatif ;
- Gestion transparente des prélèvements ;
- Information du grand public.

Sur la partie charentaise-maritime du bassin de la Boutonne, un projet de réserves de substitution initialement porté par l'ASA³⁰ Boutonne, comprend la création de 23 réserves (plus une déjà existante) pour un volume de stockage global de 5.8 Mm³ ; afin de subvenir aux besoins en eau pour l'irrigation des parcelles de 67 exploitants (sur les 115 adhérents) pendant la période d'étiage.

Suite à une étude finalisée en 2012 visant à déterminer la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique des réserves de substitution à l'échelle du département portée par le Conseil départemental de la Charente-Maritime, le Syndicat mixte des réserves de substitution de Charente-Maritime (SYRES 17) a été créé fin 2014. Il a notamment pour objet la création et la gestion de réserves de substitution afin d'assurer la fourniture de l'eau brute d'irrigation aux ASA, en vue de sa redistribution par celles-ci à leurs membres. Le SYRES 17 est donc à présent maître d'ouvrage du projet de réserves de substitution sur la partie charentaise-maritime du bassin versant de la Boutonne.

La CLE Boutonne fait partie du Comité consultatif du SYRES 17 ; la réunion de ce dernier au mois d'octobre 2015 a notamment été l'occasion de faire le point sur ce projet de réserves : dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau en cours de finalisation, permis d'aménager en cours d'élaboration et DIG³¹ à réaliser. Le volet « quantitatif » du Contrat territorial porté par le SYMBO constituera le projet de territoire qui l'accompagnera.

³⁰ Associations syndicales autorisées

³¹ Déclaration d'intérêt général

Concernant le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau, la CLE Boutonne a été saisie par le Préfet de la Charente-Maritime au mois de février 2015 afin de rendre un avis. Dans ce cadre, elle a formulé un avis favorable sous réserve de réponses adaptées et effectives à un certain nombre de conditions posées, permettant de répondre aux objectifs du SAGE :

- Poursuivre et développer les actions de communication ;
- Intégrer le projet au contrat territorial de la Boutonne ;
- Intégrer l'objectif de volumes prélevables de 3.8 Mm³ (hors Infra-Toarcien) d'ici à 2021 ;
- Assurer la prise en compte effective du principe de substitution dans les autorisations de prélèvements ;
- Poursuivre et développer les actions dites « alternatives » et en particulier celles relatives à l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau et au fonctionnement du bassin versant ;
- Préciser le suivi du remplissage ;
- Développer le bilan annuel de suivi du remplissage (description du dispositif de suivi, utilisation de l'eau, mise en œuvre des actions « alternatives ») ;
- Vérifier que la phase de chantier ne participera pas à la dégradation/destruction des zones humides ;
- Vérifier l'estimation financière du projet.

Cet avis, accompagné d'un rapport détaillant les éléments l'ayant motivé, a été transmis aux services de l'Etat.

Sur la partie deux-sévrienne du bassin, la CLE a été associée en 2015 au comité de suivi des 5 réserves de substitution réalisées dans le cadre du projet porté par la Compagnie d'Aménagement des Deux-Sèvres (CAEDS). Ces réserves, dont l'objectif est de substituer des forages agricoles dans l'Infra-Toarcien pour les dédier à l'alimentation en eau potable, ont été mises en service pour la campagne d'irrigation 2011.

La CAEDS ne déplore aucune difficulté pendant le remplissage sur l'hiver 2014-2015. Le stockage a été maximal et l'utilisation de l'eau sur la campagne 2015 varie entre 60 et 95 % selon les réserves (sur le mois de juillet essentiellement).

• *Suivi du PGE Charente*

La révision du PGE (Plan de gestion des étiages) Charente a été actée en 2010, et prévoyait une mise à jour impliquant la mise en place de quelques chantiers : l'intégration des volumes prélevables définitifs actés par le Préfet coordonnateur de bassin, le suivi des réserves de substitution, une étude sur l'évolution hydrologique du bassin de la Charente face au changement climatique...

Comme les années précédentes, la cellule d'animation du SAGE a été associée en 2015 aux réunions de la Commission de suivi du PGE. Ces réunions ont notamment été l'occasion de valider l'avenant au protocole PGE (période 2015-2018) à la fin du mois de janvier, de préparer l'étiage 2015 et de suivre la mise en œuvre des différentes actions.

Les trois orientations de l'avenant au PGE sont les suivantes : réduction de la consommation en eau ; constitution de réserves en eau supplémentaires ; aménagement du territoire et bon fonctionnement du bassin versant dans son ensemble. Le partage de la ressource disponible en étiage est basé sur : un réseau de mesure et d'indicateurs performants de l'état de la ressource ; une expertise permettant d'anticiper le devenir de la ressource ; la mobilisation efficiente des volumes stockés et l'organisation collective des prélèvements. La gestion de crise ne doit quant à elle intervenir qu'en cas d'étiage sévère. L'acquisition continue de connaissances et les actions de communication/information font également l'objet de chapitres dédiés au sein de ce document.

Etant donné le contexte de déséquilibre quantitatif chronique sur le bassin versant, la CLE Boutonne est bien évidemment très attentive à l'avancée des travaux conduits dans le cadre du PGE Charente. Compte-tenu des actions à poursuivre dans le domaine sur le bassin Boutonne en 2016, la collaboration entre la cellule d'animation du SAGE et celle du PGE devra être très étroite. Les travaux relatifs à la gestion quantitative à l'échelle du bassin de la Charente devront également être envisagés dans le cadre de l'interSAGE (voir précédemment).

- **Le suivi du réseau d'échelles limnimétriques**

La disposition 1.23 du SAGE Boutonne de 2008 recommande la mise en place d'un réseau d'échelles limnimétriques sur le bassin versant, dans le but d'améliorer la gestion des affluents de la Boutonne. La mise en place du réseau (une trentaine d'échelles répartie sur les trois sous-bassins) s'étant achevée en 2010 ; 2015 constitue la cinquième année de suivi complète.

Le suivi de ce réseau s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la disposition 33 du projet de SAGE Boutonne, relative au maintien et à la fiabilisation du suivi métrologique sur le bassin versant.

Une réunion de présentation des résultats et des analyses obtenus sur 2015 a été réalisée au mois de décembre 2015, à destination des releveurs ainsi que de tous les partenaires techniques et institutionnels concernés. Cette réunion fut l'occasion de remercier les releveurs (bénévoles de la Boutonne aval, Techniciens médiateurs de rivières sur la Boutonne moyenne et la Boutonne amont) pour leur collaboration et de souligner l'importance de ce suivi hebdomadaires des échelles.

- **L'étiage**

L'année hydrologique 2014-2015 a été marquée par une pluviométrie répartie globalement tout au long de l'année, mais dont le cumul est inférieur à celui enregistré sur l'année 2013-2014.

La recharge hivernale s'est fait attendre puisque les précipitations hivernales ne sont intervenues qu'en début d'année 2015, permettant au débit à la station de Moulin de Châtre de remonter au-dessus des moyennes aux environs de la mi-janvier. Par ailleurs, cette recharge ne semble pas avoir été aussi favorable que celle de l'année 2013-2014, puisque le débit oscille autour des valeurs moyennes durant tout le premier trimestre 2015, marquant des pics de faible amplitude au moment des épisodes pluvieux. Le niveau enregistré au piézomètre des Outres 2 dans l'Infra-Toarcien suit la même tendance, frôlant les valeurs moyennes sans toutefois les dépasser.

Entre début mars 2015 et début mai 2015, les débits à Châtre chutent et passent de 16 m³/s à 3.24 m³/s. La courbe du niveau piézométrique des Outres 2 marque dans le même temps un creux sous la courbe des valeurs moyenne. La recharge hivernale ayant été faible, la vidange est précoce et marquée.

L'important épisode pluvieux du début du mois de mai vient sauver la situation d'un point de vue hydrologique en faisant remonter les débits au niveau des maximums connus (20.52 m³/s enregistrés le 4 mai) ; le niveau piézométrique des Outres 2 franchit la courbe des valeurs moyennes.

Mais la vidange reprend très rapidement : les débits chutent jusqu'à une valeur minimale de 0.52 m³/s début août avec un léger sursaut à la mi-juin 2015. La courbe du piézomètre des Outres 2 suit la même tendance. Les précipitations du mois d'août « sauvent » l'étiage en maintenant les débits autour de la valeur moyenne. Le niveau du piézomètre des Outres 2 remonte quant à lui très largement au-dessus des valeurs moyennes.

Un important épisode pluvieux à la mi-septembre fait remonter les débits au-dessus des maximums connus et le niveau du piézomètre des Outres 2 flirte avec les valeurs maximums enregistrées depuis 1993. Mais les débits chutent rapidement pour retomber sous la moyenne à la mi-octobre. Les épisodes pluvieux de novembre parviennent à peine à le faire remonter au-dessus de la moyenne le 21 novembre, avant une

nouvelle chute. Le niveau enregistré au piézomètre des Outres 2 redescend au niveau des valeurs moyennes au cours du mois de novembre.

Sur l'année 2014-2015, malgré une faible recharge hivernale, les débits se sont donc globalement maintenus au niveau des valeurs moyennes, soutenus par des épisodes pluviométriques répartis tout au long de l'année. La moindre recharge hivernale s'est cependant fait ressentir toute l'année, les vidanges suivant les épisodes pluvieux étant extrêmement rapides.

En ce qui concerne le suivi de l'Infra-Toarcien, le constat est identique pour l'indicateur des Outres 2 jusqu'à la fin juillet. En effet, les précipitations estivales ont conduit à une large remontée du niveau enregistré à partir du début du mois d'août ; les niveaux enregistrés à partir du mois de novembre sont néanmoins proches des valeurs moyennes.

Concernant le suivi des écoulements dans les cours d'eau, la situation enregistrée à la fin du mois de mai est plutôt favorable (excepté sur quelques affluents de la Boutonne moyenne), en lien avec la crue observée en début de mois.

La situation se dégrade nettement par la suite, des assecs étant observés sur de nombreux affluents de la Boutonne moyenne. Les relevés sur l'amont du bassin révèlent également des situations d'assecs sur le chevelus et certains affluents de la Boutonne amont.

Les épisodes pluvieux du mois d'août viennent améliorer la situation sur certains secteurs, mais de nombreuses stations restent dans une situation préoccupante.

Les précipitations enregistrées tout au long de l'année n'ont donc pas permis le maintien d'une situation favorable pour les milieux aquatiques durant l'étiage 2015.

Comme évoqué précédemment, la cellule d'animation du SAGE a représenté la CLE aux différents comités quantitatifs et conférences de l'eau organisés par les Préfectures.

III – LE SUIVI DES INITIATIVES LOCALES ET DE LA REGLEMENTATION

- *La veille réglementaire et la tenue d'une revue de presse*

De nombreux textes législatifs et réglementaires concernant la gestion de l'eau et les SAGE ont encore été publiés en 2015. La cellule d'animation du SAGE a dû en faire la synthèse afin de prévoir les procédures de révision et d'organiser la mise en place des nouveaux outils de gestion.

En particulier, la compétence GEMAPI créée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a été précisée à travers la parution des décrets d'applications relatifs aux digues et aux EPTB/EPAGE, respectivement parus en mai et août 2015 ; ainsi que par l'adoption de la loi NOTRe le 7 août 2015. L'évolution de ce contexte législatif intéresse la CLE au premier plan, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la **disposition 1** du projet de SAGE relative à la structuration de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

En parallèle, la tenue d'une revue de presse permet de suivre l'évolution des nombreux travaux concernant la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne : réunions et travaux de la CLE, prévention des inondations, réserves de substitution, etc.

- *Les dossiers de demande de déclaration et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau*

Le Code de l'environnement prévoit les cas de saisine de la CLE à titre de :

- Consultation obligatoire après approbation et publication du SAGE (pour les autorisations IOTA par exemple)
- Information (pour les déclarations IOTA par exemple).

Depuis décembre 2008 et conformément à la disposition 4.3 du SAGE de 2008, les services de l'Etat font parvenir à la CLE les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour information et ceux soumis à autorisation pour avis.

En 2015, 5 dossiers soumis à déclaration ont été transmis par les services de la DDT 79, et un dossier soumis à autorisation a été transmis par les services de la DDTM 17 (projet de réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne en Charente-Maritime, voir précédemment).

III – LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS A DISPOSITION DE LA CLE

En 2015, les moyens humains mis à disposition de la CLE pour l'animation du SAGE ont représentés 2 postes à temps complet : Clémentine GAUFILLET, l'animatrice du SAGE, et Emmanuel GARREAU, technicien.

Une grande partie du temps d'animation du SAGE a été consacrée à la révision du SAGE (phase de consultation et préparation de l'enquête publique) mais également à la gestion administrative et technique de la CLE, à l'élaboration du tableau de bord 2014 du SAGE, à l'accompagnement des inventaires de zones humides, aux travaux sur les aspects quantitatifs, à la communication relative à la GEMAPI, à la prévention des inondations et au suivi de dossiers tels que l'élaboration du Contrat territorial et l'élaboration de la charte « peuplier environnement » de la vallée de la Boutonne.

En outre, l'équipe a consacré du temps à la tenue et la mise à jour du site Internet du SAGE, au suivi et à la coordination du réseau de suivi des échelles limnimétriques sur le bassin versant et au recueil et à la compilation des données produites sur le territoire, qui sont ensuite utilisées dans le cadre de l'avancement des différents dossiers.

En termes de charge de travail, on peut procéder au découpage suivant :

- Révision du SAGE (rédaction des documents du SAGE) : 30 % du temps de travail
- Gestion administrative et technique de la CLE : 15 % du temps de travail
- Tableau de bord (recueil, valorisation et stockage des données) : 15 % du temps de travail
- Démarche relative aux zones humides : 10 % du temps de travail
- Travail sur les aspects quantitatifs : 10 % du temps de travail
- Prévention des inondations : 5 % du temps de travail

Les 15 % du temps de travail restants ont été consacrés au suivi des autres dossiers.

Les dépenses réalisées pour l'animation du SAGE en 2015 se sont élevées à environ 90 000 €. Le plan de financement laisse apparaître le bilan suivant :

- 70% de subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 10% de subvention du Conseil régional ;
- 20% d'autofinancement du SYMBO (il faut noter que les Conseil départementaux de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres participent directement à travers le budget du SYMBO).

IV - BILAN ET PERSPECTIVES

Cette année 2015 a donc encore une fois été consacrée en grande partie à la révision du SAGE, avec la validation du projet de SAGE soumis à consultation puis à enquête publique. Cette phase d'instruction administrative a laissé plus de temps à la cellule d'animation du SAGE pour faire avancer des dossiers relatifs à la mise en œuvre du SAGE Boutonne : gestion quantitative, inventaires de zones humides, prévention des inondations, charte « peuplier-environnement », etc.

2016 devrait voir l'approbation du SAGE Boutonne dans sa version révisée. Les travaux de début d'année devront donc se concentrer de manière prioritaire sur l'élaboration du tableau de bord qui permettra de suivre la mise en œuvre de cette nouvelle version du SAGE. De même, les efforts de la cellule d'animation du SAGE devront se porter de manière prioritaire sur les dossiers de la gestion quantitative, de l'inter-SAGE et des zones humides.

Une autre mission de la cellule d'animation du SAGE sera de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat territorial, ainsi que de l'ensemble des programmes portés sur le territoire du bassin de la Boutonne (Natura 2000, programme Re-Sources, etc.) afin de veiller à leur cohérence, en particulier en lien avec les différentes dispositions du futur SAGE Boutonne.

Par ailleurs, les réflexions et travaux en cours sur le territoire concernant la réorganisation des compétences liées au domaine de l'eau (mise en place de la compétence GEMAPI³² notamment) devront être développés, dans la perspective d'une optimisation des moyens alloués aux politiques de l'eau et plus spécifiquement à la mise en œuvre du SAGE.

Quant aux actions de communication, elles devront être largement poursuivies. En particulier, l'élaboration d'un plan de communication dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE devrait permettre de rationaliser ces opérations, d'en optimiser l'efficacité et de mutualiser les moyens.

L'implication de la CLE devra être favorisée auprès de partenaires toujours plus nombreux, notamment dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre des dispositions du SAGE ; ceci afin de garantir la bonne prise en compte des objectifs et orientations définis.

Le Président de la CLE
Frédéric EMARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Emard', written over a horizontal line.

³² Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations